



## Appel à manifestation d'intérêt

### Sélection de la promotion 2 des « Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif »

#### 1. Présentation de la Mission Société Numérique

La [Mission Société Numérique](#) a vocation à accompagner la transition numérique des territoires en matière d'usages, d'accès aux droits et de services. Elle soutient le développement des structures de culture et de médiation numériques ainsi que des tiers-lieux. Les actions qu'elle porte sont toutes orientées vers la mise en capacité des collectivités territoriales et acteurs locaux à se saisir des opportunités numériques.

La Mission Société Numérique travaille à accélérer la montée en compétences des Français et à accompagner la transition des territoires pour :

- Permettre à tous les citoyens et les territoires de s'approprier les usages et potentialités numériques (accès aux droits, à l'emploi, aux savoirs, citoyenneté, pratiques créatives, mobilité, etc.) ;
- Développer du lien social, réduire les fractures existantes et ne pas en créer de nouvelles ;
- Garantir l'accès de tous à leurs droits et aux services publics dans un contexte de numérisation des démarches et de transformation numérique des politiques publiques (télémédecine, smartcities, télétravail, etc.) ;
- Bénéficier des retombées économiques en termes d'employabilité, de compétitivité, de développement de l'économie numérique et des dépenses de loisirs, mais aussi d'économies liées à la numérisation des démarches ;
- Préparer la société et les territoires à s'adapter aux évolutions technologiques.

#### 2. Présentation du dispositif « Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif »

La Mission Société Numérique soutient et outille les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs stratégies et initiatives locales.

La Mission a notamment engagé l'année dernière une coopération avec 10 "Territoires d'actions pour un Numérique Inclusif" (*cf. annexe 1*). Ce dispositif vise à soutenir l'élaboration de stratégies numériques locales par la mobilisation de temps et d'expertise de la Mission Société Numérique. Il a pour objectifs de :

- Conseiller et orienter les équipes ;
- Les mettre en réseaux avec d'autres territoires pour qu'ils s'inspirent et se nourrissent d'autres acteurs ;
- Proposer à l'expérimentation des outils en cours de développement ou d'essaimage et les enrichir grâce à leurs retours d'usages (*cf. annexe 2*) ;
- Valoriser et documenter les initiatives pour nourrir les autres territoires.

**Le présent appel à manifestation d'intérêt vise ainsi à sélectionner et labelliser dix territoires, qui constitueront la seconde promotion des Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif (TANI) sur l'année 2020.**

Les territoires sélectionnés bénéficieront de l'accompagnement de la Mission Société Numérique mais également :

- d'un système de tutorat inter-promotions TANI : chaque lauréat sera parrainé par un TANI de la promotion 1 ;

- d'une logique de réseau permettant le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience opérationnels sur la mise en œuvre de dispositifs en matière d'inclusion numérique ;
- d'un label permettant aux lauréats d'obtenir une crédibilité sur le sujet, levier pour mobiliser des partenaires (financiers, etc.) au niveau local.

### **3. Conditions à remplir pour devenir « Territoire d'Actions pour un Numérique Inclusif »**

#### **3.1. Critères d'éligibilité**

Sont éligibles à cette labellisation :

- Les collectivités - y compris les collectivités à statut particulier et d'outre-mer - **dont l'échelle territoriale est comprise entre l'intercommunalité (ou métropole) et le département** ;
- Des structures de coopération (syndicats mixtes...) ;
- D'autres structures à participation publique (GIP...) ;

#### **3.2 Critères de sélection**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse à des candidats dont le niveau de maturité en matière d'inclusion numérique peut être variable. Parmi les 10 lauréats :

- 7 seront des territoires ayant déjà défini ou engagé des travaux sur leur stratégie locale d'inclusion numérique ;
- 3 seront des territoires n'ayant pas encore engagé ces travaux mais ayant saisi l'intérêt de déployer une stratégie locale d'inclusion numérique.

Pour la première catégorie de candidats, les lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt devront remplir au moins 2 des 5 critères suivants :

- Être lauréat de [l'appel à projets Pass Numériques](#) ou avoir entamé la démarche de déploiement de pass numériques sur son territoire ;
- Avoir intégré dans leurs schémas territoriaux (SDAASAP<sup>1</sup>, SDUSN<sup>2</sup>, etc.) la thématique des usages numériques et de l'inclusion numérique ;
- Avoir une équipe administrative ainsi que des moyens d'actions dédiés à la question des usages numériques et de l'inclusion numérique ;
- Avoir engagé une démarche partenariale (opérateurs de services publics, acteurs privés, etc.) sur la question de l'inclusion numérique incluant notamment le [Hub pour un numérique inclusif](#), s'il y en a un présent sur le territoire ;
- Avoir entamé une démarche de structuration d'un réseau d'acteurs de la médiation numérique sur son territoire.

Pour la deuxième catégorie de candidats, les critères de sélection seront les suivants :

- Témoigner d'un intérêt à développer une stratégie locale d'inclusion numérique ;
- Avoir des moyens d'action (humains, budgétaires, etc.) pour mener à bien l'élaboration puis le déploiement d'une stratégie locale ;
- Être en mesure d'exposer un plan d'action ou des initiatives pertinentes à mettre en place sur son territoire en matière d'inclusion numérique.

**Par ailleurs, chaque candidat devra obligatoirement bénéficier du soutien d'un élu de son territoire.**

#### **3.3 Modalités pratiques**

<sup>1</sup> Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

<sup>2</sup> Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques.

Chaque candidat doit être en mesure de pouvoir désigner un interlocuteur référent auprès de la Mission Société Numérique qui aura du temps disponible sur l'année 2020 pour participer aux différentes animations du dispositif TANI.

En effet, d'un point de vue opérationnel, le dispositif TANI implique de participer à :

- des points téléphoniques réguliers avec le référent du territoire au sein de la Mission Société Numérique ;
- des réunions TANI ayant lieu environ tous les 3 mois en marge d'événements locaux (à Paris et dans les territoires).

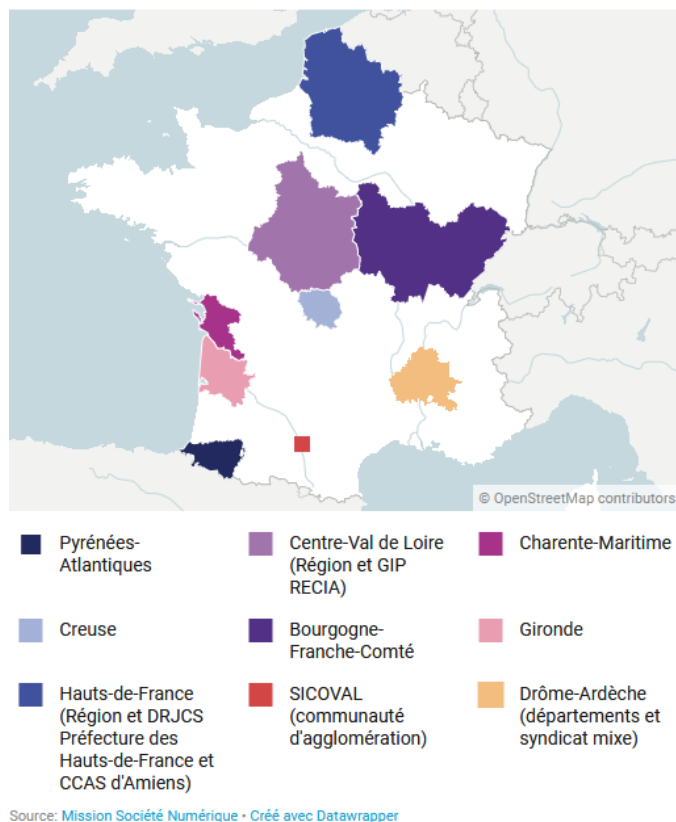
#### **4. Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt**

Le dossier de candidature devra être composé :

- D'une courte présentation du « territoire » candidat ;
- D'une lettre de soutien d'un élu du territoire ;
- D'une lettre explicitant les motivations du candidat pour devenir TANI : elle sera le support permettant de justifier du respect des critères de sélection susmentionnés ;
- D'une fiche de documentation des politiques publiques souhaitant être mises en œuvre/ayant été mises en œuvre sur le territoire en matière d'inclusion numérique (*cf. annexe 3*) ;

Pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt, il suffit d'envoyer son dossier de candidature complet par courriel ([societe.numerique@finances.gouv.fr](mailto:societe.numerique@finances.gouv.fr)) **avant le 5 octobre 2019**.

## **Annexe 1** : Promotion 1 des « Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif »



## **Annexe 2** : Charte d'engagement type

### **Charte « Territoire d'Actions pour un numérique inclusif »**

#### **Article 1 - Structures éligibles**

La présente Charte peut être signée par des collectivités territoriales, des structures de coopération (syndicats mixtes...) et d'autres structures à participation publique (GIP...).

Le dispositif valorise des démarches dites « partenariales », dont le porteur de projet identifié associe les parties prenantes de l'inclusion numérique de son territoire.

#### **Article 2 - Périmètre de la Charte**

Il s'agit de valoriser et supporter les acteurs qui ont mis en place des recommandations structurantes issues du rapport de la Stratégie nationale pour un Numérique inclusif, dont :

- Mise en place d'outils pour aider les usagers à s'approprier les interfaces numériques : démonstrateurs des sites d'accès aux droits relevant des collectivités ; participation à la simplification de l'accès au droit en lien avec les services de l'Etat concernés (Agence du Numérique et DINSIC notamment dans le cadre du programme DCANT) ; aide à l'appropriation des sites de démonstration des opérateurs publics nationaux (par exemple : <https://impots.societenumerique.gouv.fr>) ;
- Mise en place de dispositifs de formation et d'outillage des aidants numériques ;
- Déploiement de PIX, plateforme d'évaluation des compétences numériques, et notamment du parcours d'évaluation des compétences de base ;
- Déploiement du dispositif de pass numérique ;
- Mise en place du dispositif de cartographie des parties prenantes de la médiation numérique et participation à la réalisation d'une cartographie nationale des services de médiation numérique dans les territoires ;

- Participation à la création et à l'animation d'une instance locale de gouvernance pour favoriser une meilleure connaissance, une coordination et une mutualisation d'outils communs entre les différents acteurs (travailleurs sociaux, médiateurs sociaux et numériques, intervenants en charge de l'accueil social et medico-social, bénévoles...).

### **Article 3 - Engagement des parties prenantes**

Dans le cadre du dispositif, les territoires signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre au moins deux des six dispositifs listés ci-dessus ;
- Documenter la démarche et son impact ;
- Faire des retours circonstanciés sur les outils mis en place (outils à destination des aidants numériques, outil de diagnostic PIX, outils de cartographie, ...)

L'Etat par la Mission Société Numérique de l'Agence du Numérique s'engage à :

- Valoriser la démarche à travers la signature de la Charte ;
- Aider au suivi de la mise en œuvre de la stratégie, aider à sa documentation, apporter un conseil en ingénierie de projet et aider à l'évaluation d'impact ;
- Valoriser la démarche sur les plateformes existantes (celle pour les collectivités territoriales <https://inclusion.societenumerique.gouv.fr> et celle du Labo pour les analyses et data <https://labo.societenumerique.gouv.fr>);
- Animer le réseau entre les territoires signataires pour favoriser l'échange et les retours d'expériences entre les initiatives et la production de communs.

### **Article 4 - Licences et Communication**

Afin de mieux diffuser les bonnes pratiques, les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> s'inscrivent dans un processus de mise en commun des expériences territoriales afin de les rendre visibles et de faciliter leur diffusion. Par conséquent, les livrables issus des démarches territoriales labellisées devront être déposés sous une licence permettant leur réutilisation par des territoires aux enjeux similaires. La licence «Etalab» pourra par exemple être utilisée, tout comme d'autres licences ouvertes adaptées.

#### **Annexe 3 : Fiche de documentation (à compléter)**

L'objectif est de documenter les politiques publiques ayant été mises en œuvre/en cours de conception en matière d'inclusion numérique sur le territoire du candidat.

*Exemples de dispositifs/politiques à documenter : mise en place d'un bus itinérant dédié à l'accompagnement au numérique, diagnostic territorial en matière d'inclusion numérique, mise en place d'une stratégie locale d'inclusion numérique, etc.*

#### **1. Présentation**

- Nom de votre collectivité
- Services / directions en charge des thématiques liées à l'inclusion numérique

#### **2. Contexte**

- Comment en êtes-vous venu à vous intéresser aux enjeux de l'inclusion numérique ?

#### **3. Objectifs**

- Qu'attendez-vous de la mise en place de votre politique locale d'inclusion numérique ?

#### **4. Elaboration et mise en place**

- Quelles sont/seront les étapes de ce processus ?
- Quelle méthodologie avez-vous suivie/allez-vous suivre ?
- Avec quels acteurs avez-vous travaillé/allez-vous travailler ?
- Êtes/serez-vous accompagnés par un tiers (association, bureau d'études,...) pour réaliser votre démarche ?
- Cette politique s'inscrit-elle dans un document de cadrage plus large (SDAASAP, SDUSN, SCORAN ...) ?

#### **5. Moyens mis en œuvre**

- Quels sont les moyens financiers mobilisables/mobilisés ?
- Quels sont les moyens humains mobilisés/mobilisables ?
- Quelle est votre stratégie de communication ?

#### **6. Retours d'expériences**

- Quelles sont les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre/conception de cette politique publique ?
- Quels sont les facteurs clés de succès ?

#### **7. Impacts**

- Avez-vous prévu de mettre de mettre en place/mis en place des dispositifs de mesure d'impact (indicateurs, outils d'évaluation...) ? Lesquels ?